

# Compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2010

---

**Sans procuration :** Jean-François Donadoni, Gérard Brétilon André Hugonin, Eric Baulot  
Edwige Birlouez (procuration à P. Guyenot)

Julien Pinter (procuration à T. Daumain)

**Démission de Jean-Luc Bréon :** Ludivine Séraphin ne souhaitant pas siéger, c'est François Barrete (en 25<sup>ème</sup> position sur la liste) qui siègera dorénavant.

## I. DECISIONS DU MAIRE prises depuis le 11 mai 2010

### Emprunts :

Mr Guyenot a souhaité renégocier l'emprunt qu'il qualifie de « toxique ». La banque DEXIA lui propose un emprunt à taux variable sur la base de 3,94%, indexé sur la baisse si les taux baissent et plafonné si les taux augmentent au-delà de 3,94%.

*Michel Neugnot fait remarquer qu'il s'agit d'une très grande erreur de gestion:*

- ✓ *Dans sa proposition, la banque « parie » sur des taux durablement inférieurs à 3,94% puisqu'elle propose d'assumer seul le risque si les taux supérieurs à 3,94%. Dans ce cas l'emprunt actuel ne comporte aucun risque.*
- ✓ *Par contre, la Ville doit payer une indemnité de 500 000€ au titre de la renégociation. C'est une somme considérable. Mais avec Monsieur Guyenot, l'argent des autres coule à flots*

P. Guyenot annonce qu'un emprunt revolving est signé auprès du Crédit Agricole (minimum 500 000€ - maximum 3 800 000 €) avec un remboursement sur 33 ans pour financer les investissements (Gymnase 1, Travaux dans la ville,...)

*Patrick Marion rétorque que ce type d'investissement ne devrait pas s'étaler sur 33 ans.*

*Michel Neugnot ajoute que les collectivités empruntent généralement sur 15 ans*

## II. Intervention de Patrick Marion

Qui s'insurge contre le commentaire de Madame De Pas dans la revue « Bourgogne Magazine »

Cette dernière affirme en effet : **« il n'a rien été fait sur le patrimoine depuis des années »**

P. Marion répond qu'il n'admet pas ce genre de commentaire de la part d'une équipe qui est incapable d'entreprendre des travaux, comme lui-même a pu le faire avec l'ancienne équipe.

### III. Administration générale

- ✓ Vente d'une parcelle située entre la rue des Alouettes et la route de Charentois en vue d'une construction d'un bâtiment collectif. (1952m<sup>2</sup> pour 29 280€)
- ✓ Vente de la parcelle située rue Joseph Lambert (face à la salle Saint Exupéry) à un particulier qui souhaite construire deux pavillons. (2575 m<sup>2</sup> pour 64 375€)
- ✓ Conclusion d'un bail emphytéotique pour la création d'une centrale solaire, en bordure de la piste du terrain d'aviation.

*Notre Groupe, fait remarquer qu'il ne s'agit plus de la même société que celle sur laquelle Mr Guyenot avait communiqué, qu'aucune concertation n'a été prévue ni avec la population ni en réunion de commission.*

*Ce projet aurait du être porté par la Ville ce qui aurait permis une mise en concurrence des différentes sociétés à travers un appel d'offres, plutôt que d'avoir choisi une société qui nous impose ses conditions.*

- ✓ Convention avec le conseil Général pour le comptage de la circulation automobile au centre ville (départementale 954).

**Coût pour la collectivité 2 440 €, dont la moitié (1 220€) payé par la Ville.**

*Michel Neugnot fait remarquer : « nous sommes sur une départementale, c'est donc au conseil Général de payer ».*

- ✓ Cession du mobilier d'hôtellerie acquis en février 2008 et entreposés à l'Hôpital du Rempart  
Sollicitation des Domaines afin de procéder à la mise en vente.

*Michel Neugnot demande si une clause a été réellement inscrite dans le bail comme annoncée par Mr Guyenot au précédent conseil, qui permettrait à la Ville de garder la possibilité de faire visiter la partie historique (appartement de la Marquise du Chatelet)*

*Il demande également, si la Ville se positionne sur le rachat du mobilier des appartements de la Marquise.*

**Aucune réponse n'est donnée par Monsieur Guyénot qui botte en touche.**

- ✓ Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de rénovation, d'agrandissement et d'aménagement du gymnase I

*L'architecte, avait déjà perçu 53 240 € HT pour leur premier projet qu'ils ont abandonné, et maintenant, c'est 210 000€ HT pour le nouveau projet !!!*

**Commentaire de notre Groupe : « Perte de temps, perte d'argent »**

## IV. Personnel communal

Notre Groupe votera contre toutes les délibérations concernant les embauches pour les raisons suivantes :

- ✓ Augmentation de la masse salariale de 25% au dernier budget (ce qui grève déjà fortement le budget de fonctionnement)
- ✓ Impossibilité d'avoir un état détaillé du personnel et un organigramme.

1. Recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour besoin occasionnel au service scolaire
2. Recrutement d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe – Pour la distribution de « Semur Magazine »
3. Recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour besoin occasionnel au service scolaire
4. Création d'un poste d'agent des services administratifs dans le cadre du dispositif : Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
5. Création d'un emploi d'ATSEM principal de deuxième classe
6. Création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe aux services techniques

## V. Communication de notre Groupe

En fin de conseil, notre Groupe demande la parole pour évoquer la situation de l'emploi sur le bassin de Semur-en-Auxois.

Nous demandons à Mr Guyenot ce qu'il envisage de faire face au taux de chômage qui a beaucoup augmenté depuis un an (la ville de Semur-en-Auxois enregistre la plus forte hausse de l'Auxois Nord depuis mars 2009), face aux difficultés de certaines entreprises locales.

A ce sujet, quel est le bilan des actions du développeur économique embauché par la Ville depuis un an, dont l'objectif était de faire venir des entreprises.

Aucune réponse claire n'a été donnée, ce qui a fait dire à Michel Neugnot :

« Comme d'habitude, vous êtes dans la compassion plutôt que dans l'action !! »

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier,  
Patrick Marion, Valérie Chaumet**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : [neugnot-michel@wanadoo.fr](mailto:neugnot-michel@wanadoo.fr) ou [accueilliretbienvivre@gmail.com](mailto:accueilliretbienvivre@gmail.com) tél : 06 07 48 78 45

<http://michel-neugnot.fr>

